

**COMPOSITION DES JURYS**  
**UFR DES SCIENCES DE SANTÉ**  
**Année universitaire 2025-2026**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :**

Le jury du **Master 2 Innovative Drugs** est ainsi constitué pour l'année universitaire **2025-2026** :

**Président** : Monsieur Bertrand COLLIN  
**Vice-Président** : Monsieur Arnaud BEDUNEAU

**Membres** : Mmes et MM.

CHAMBIN Odile  
MASSON David  
POTY Sophie  
ROMIEU Anthony  
ABDELJAOUED Syrine

**Suppléants** :  
GUERRIAUD Mathieu  
ASSIFAOUI Ali

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR des Sciences de Santé et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 09 janvier 2026

Le Doyen, Pr. Marc MAYNADIÉ  
Le doyen  
des Sciences de Santé  
de Dijon  
Pr. Marc MAYNADIÉ

